**DECLARATION DU CONGO SUR LA SUISSE**

**A l’occasion du 3ème cycle de l’EPU**

**……….**

**09 Novembre 2017**

**Lue par Gérard ONDONGO**

***Monsieur le Président,***

Ma délégation remercie la Suisse pour les informations qu’elle a bien voulu soumettre au Conseil.

Ces informations témoignent bien des efforts de la Suisse dans la mise en œuvre des recommandations du cycle précédent de l’EPU.

Il en est ainsi, notamment :

* De la ratification d’un certain nombre d’instruments juridiques internationaux de protection des droits de l’homme ;
* Des pertinentes initiatives en faveur des personnes âgées visant, entre autres, à mieux reconnaitre la contribution que ces dernières apportent à la société.

Par ailleurs mon pays salue l’adoption par la Suisse d’un plan national pour la mise en œuvre des Principes Directeurs de l’ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme.

De même que nous la félicitons pour son soutien financier et régulier aux travaux du Haut-Commissariat aux droits de l’homme.

Tout en reconnaissant ces efforts, le Congo voudrait formuler deux (02) recommandations à la Suisse :

1. Ratifier la convention de l’UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l’enseignement ;
2. Mener à bien le processus d’établissement d’une institution nationale des droits de l’homme, en conformité avec les principes de Paris.

**Je vous remercie**